

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01018 Numéro SIREN : 841 376 619 Nom ou dénomination : 3.INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2020 sous le numéro de dépôt 5478

Désignation de l'entreprise 3. INVEST

Adresse de l'entreprise 4 AVENUE DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS

SIRET

8 4 1 3 7 6 6 1 9 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 8

Durée de l'exercice précédent *

1 1

				Exercice N clos le		
				31/12/2019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	12 000	030	2 933	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	12 000	048	2 933	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068	27 301	070	27 301	
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres * (3)	072	7 520	074	7 520	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	10 838	086	10 838	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II		096	45 660	098	45 660	
Total général (I + II)		110	57 660	112	2 933	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	23 769			
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142	24 769		
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 622			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 441			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	29 958			
Total général (I + II + III)		180	54 726			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3. INVEST

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217	78 920	218	337 606	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1 654
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	339 260
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	49 789
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	211 072
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					244	726
	Rémunérations du personnel *					250	32 768
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 585
	Dotations aux amortissements *					254	2 933
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			4	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	308 878

Certifié conforme à l'original

B. Président

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	30 382
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347		300	2 417
				348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 197
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	23 769

B – RÉSULTAT FISCAL						312	23 769	314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	4 211		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	27 980	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	27 980	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072018	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
3. INVEST 4 AVENUE DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS							
SIRET	8	4	1	3	7	6	6
	1	9	0	0	0	1	8
Mét :				Ancienne adresse en cas de changement:			
Adresse du principal établissement:							

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Construction de maisons individuelles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	27 980	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	/	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA EXPERT
---	-----	---	-----	---	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EGA CÔTE D'AZUR 1555 AVENUE DE LA PLAINE ESPACE BEL OMBRA 06250 MOUGINS Tél: 0980563450	
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: 30062020 Lieu: VALLAURIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT M GHERNAOUT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BOUALEM GHERNAOUT Président	100	2019	4 891				
AVENUE DU VAL D'OR 06220 VALLAURIS							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	24 982	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 18 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 54 726,28 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 768,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/07/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 12 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		12 000		12 000
Immobilisations financières				
TOTAL		12 000		12 000

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 933 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 933		2 933
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		2 933		2 933

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transpor	12 000	2 933	9 067	3 ans
TOTAL	12 000	2 933	9 067	

3.2 - Etat des créances = 34 821 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	34 821	34 821	
TOTAL	34 821	34 821	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 29 958 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	4 441	4 441		
Fournisseurs	1 622	1 622		
Dettes fiscales & sociales	23 894	23 894		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	29 958	29 958		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 180 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	180
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	180

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 337 606 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	337 606	100,00 %
TOTAL	337 606	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 197 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	30 382		30 382
Résultat financier	0		0
Résultat exceptionnel	-2 417		-2 417
Participation des salariés			
TOTAL	27 966	4 197	23 769

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	1	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 180 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	180
Fournis.fact.non par(408100)	180
TOTAL	180

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2018 au 31/12/2019

Présenté en Euro

Edité le 27/07/2020

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 18 mois	30/06/2018 mois	30/06/2018 mois	30/06/2018 mois	30/06/2018 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises	100				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	337 606				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	30 899				
c) Impôt sur les bénéfices	4 197				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	26 702				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	23 769				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	267				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	238				
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	32 768				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	11 585				

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/07/2018 au 31/12/2019

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 27/07/2020

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EGA COTE D'AZUR, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3.INVEST,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	54 726
Chiffre d'affaires hors taxes	337 606
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	23 769

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EGA COTE D'AZUR
Fait à MOUGINS le 27/07/2020

3. INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL:

**LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06220 VALLAURIS**

RCS ANTIBES 841 376 619

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille vingt et le 30 juin à 20 heures, Monsieur GHERNAOUT Boualem, demeurant à 06220 Vallauris, Le Val D'or 4, avenue de Val D'Or, associé unique, propriétaire de la totalité des cent actions de dix euros chacune composant le capital social :

I -A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul actionnaire de la société Monsieur GHERNAOUT Boualem, actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'affectation du résultat de cet exercice

La constatation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

GB

PREMIERE DECISION :

L'actionnaire unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'il les a établis ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion et donne quitus au Président pour sa gestion de l'exercice écoulé

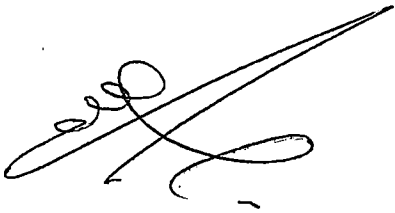
DEUXIEME DECISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 20 000 euros sur le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 27 980 euros d'affecter le restant du résultat de de l'exercice soit 7 980 euros au compte report à nouveau et approuve toutes les opérations de l'exercice. Il entérine également la rémunération versée au Président au cours de l'exercice soit 4 891 euros

TROISIEME DECISION :

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé, et confirme qu'il n'a pas perçu de rémunération pour la période.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre de ses décisions

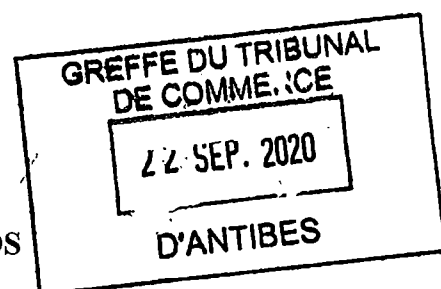
A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3.INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06 220 VALLAURIS**

RCS ANTIBES 841 376 619



RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**J'ai l'honneur de présenter les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
Il s'agit d'un premier exercice allant du 21 juillet 2018 au 31 décembre 2019**

EXERCICE DU 21 JUILLET 2018 AU 31 DECEMBRE 2019

Chiffre d'affaires : 339 260 euros

Achats de matières premières 49 789 euros

Autres charges externes : 211 072 euros

Impôts et taxes : 726 euros

Rémunération personnel : 32 768 euros

Charges sociales : 11 585 euros

Autres charges : 4 euros

Dotations aux amortissements : 2 933 euros

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 30 382 euros

Après la prise en compte de 2 417 euros de charges exceptionnelles ainsi que de l'impôt société pour 4 197, puis la réintégration de 4 211 euros de charges non déductibles le résultat fiscal bénéficiaire s'établit à 27 980 euros

Je soumets ci-après, le projet des décisions :

PREMIERE DECISION :

L'actionnaire unique, connaissance prise des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2019 approuve les dits comptes et le dit bilan tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au Président pour sa gestion

GB

DEUXIEME DECISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 20 000 euros sur le résultat 2019

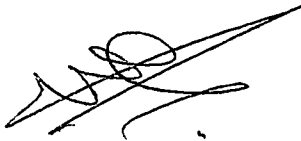
L'actionnaire unique décide d'affecter la différence du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé soit 7 980 euros au compte report à nouveau

TROISIEME DECISION :

Concernant l'article 50 loi du 24 juillet 1966, aucune convention visée au dit article n'est intervenu.

QUATRIEME DECISION :

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu 4 891 euros de rémunération pour l'exercice écoulé.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.